



COMPTE RENDU DE LA REUNION RECTORAT

ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DES LAUREATS CONCOURS ET DES TZR

Présent-e-s :

Vernisse, Brieu, Antunes, César, Blazy, Campan et Peiffert pour l'administration.

Organisations syndicale : **CGT Educ'Action, SGEN-CFDT, SUD, A et D, SNES, SNEP, SNUEP, SNETAA, SNALC**

VERNISSE ouvre la séance à 15h10.

Cette rentrée 2013 est une rentrée « unique » car cette année il y aura 2 types de lauréats différents aux concours.

CESARO précise les différents types de stagiaires :

- ✚ Stagiaires 2013.1 (classique) : qui seront en charge de 15 h (cert/plp) de 29h (CPE) et 27h (Doc) de cours et avec une formation définie lors du dernier CTA
- ✚ Les Stagiaires 2014 ou 2013.2 , admissibles aux concours et dans cette catégorie 2 cas. Les M1 et les M2.

Aux M1, qui resteront étudiant en 2013-14 le rectorat proposera des « contrats » de 6H rémunérés à mi-temps. Ces stagiaires ne sont pas obligés de prendre les contrats ! Leur choix n'aura aucune influence sur leur titularisation. Des aménagements de cours sont programmés pour que tous puissent participer aux formations à l'université.

Les M2 posent un problème, car ils ne sont plus étudiant, mais ils ont à préparer l'oral. Une inscription à l'université serait nécessaire. Aucune décision n'est prise pour le moment et César devait se rendre à une réunion avec l'université.

- ✚ Les lauréats du concours « SAUVADET » . Ces personnels assureront 18h de cours !

PEIFFERT précise les temps d'affectation des différents stagiaires.

✓ Stagiaires 2013-1

Vendredi 12 juillet : le rectorat reçoit les noms des stagiaires affecté-e-s dans l'académie.

Lundi 15 à 14h : ouverture du serveur et établissement des vœux jusqu'au mercredi 17 à 12h. les stagiaires seront affecté-e-s sur des support à 15heures. Les envois des

La Cgt Educ'Action de l'académie de Nice

propositions d'affectations seront faits aux organisations syndicales le jeudi 18 juillet et un **groupe de travail** se réunira le **Vendredi 19 juillet au matin (pour tous les corps)**. Les stagiaires auront les coordonnées mail personnels des Chefs d'établissement afin de pouvoir demander les niveaux de classes qu'ils auront.

✓ **Stagiaires 2014 (appelé aussi 2013-2)**

Le rectorat doit « repérer » dans les admissibles celles et ceux qui ont vocation à avoir un contrat dans l'académie !!!! Lors de la dernière épreuve, leur sera remis une fiche les informant des contrats. A l'issue des résultats, les admis pourront s'inscrire (fiche internet sur concours2014@ac-nice.fr).

A partir du 15 juillet : analyse des fiches, récapitulatif des volontaires pour assurer ces contrats de 6 heures

Du 21 juillet au 23 juillet : envois des propositions de contrats aux différentes personnes
A partir du 19 aout : vérification des postes ; acceptés ou non !!

Ces stagiaires seront affectés au mieux par rapport à leur domicile ou au lieu de l'université. **En effet, nous avons signalé que des postes tels que les collèges de Rocbaron, de St Vallier de Thiey ou de Fayence pourraient poser problème pour des stagiaires**. A cette heure, il n'y a aucune certitude sur le nombre de candidats.... Ce qui pose un problème au niveau des postes !

✓ **TZR : les TZR seront affecté-e-s les 27 et 28 aout**

GT TZR : 27/08 pour les PLP, CPE et EPS

GT TZR : 28/08 pour les lycées et collèges (Agrégés, certifiés, ...)

✓ **Stagiaires lauréat concours « SAUVADET » !**

Le rectorat proposait de les affecter en même temps que les TZR !

Les organisations syndicales ont fait remarquer que pour respecter l'égalité entre les stagiaires qui seront titularisés dans l'année scolaire, ceux-ci devaient être affectés en même temps que les stagiaires 2013-1 !

Le rectorat propose donc de les affectés en même temps que les autres stagiaires !

Fin de séance à 17h 45

Joël DENNEULIN
Secrétaire Académique de la CGT Educ'Action